



PENDANT LA DURÉE DE VOTRE ABSENCE, PENSEZ À SOUSCRIRE
AU SERVICE DE L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCE
POUR VOTRE DOMICILE (GRATUIT).

À TOUT MOMENT DE L'ANNÉE

- Vous pouvez souscrire gratuitement à l'opération
« TRANQUILLITÉ ABSENCE »

Formulaire disponible sur : www.talence.fr/quotidien/securite

- Des patrouilles peuvent ainsi surveiller votre domicile
 - N'hésitez pas à demander conseil à la police municipale ou nationale pour sécuriser votre domicile

Commissariat de police nationale de Talence

35 rue des Charmilles - 05 57 35 77 22

*Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 18h*

17

Depuis un
téléphone fixe

112

Depuis un
portable

Police municipale de Talence

Avenue Espeleta - 05 56 84 78 22
police.municipale@talence.fr

*Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 18h,
le vendredi de 9h à 17h*

*Accueil téléphonique le lundi de 8h à 21h
et du mardi au samedi de 8h à 1h*

Talence

DISPOSITIF
TRANQUILLITÉ
ABSENCE



GUIDE-CONSEILS DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE DE PROXIMITÉ

Conception : Mairie de Talence / Ne pas jeter sur la voie publique.



Talence
PROXIMITÉ



talence.fr



AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Vous vous absentez quelques jours, vous partez en vacances une ou plusieurs semaines et vous êtes obligé de laisser votre logement fermé sans surveillance personnelle ? Ayez les bons réflexes pour protéger vos biens et tranquilliser votre quotidien.

PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE

- Optez pour un système de fermeture fiable
- Soyez vigilant sur les accès à votre domicile
- Ne laissez pas d'objets de valeur en évidence
- Pensez à photographier vos objets de valeur
- N'inscrivez ni nom, ni adresse sur votre trousseau de clés
- Fermez bien vos fenêtres et portes à clé, même si vous êtes présent à votre domicile. Changez vos serrures sans délai en cas de perte ou de vol de vos clés

EN CAS D'ABSENCE

- Ne donnez pas d'information d'absence
(répondeur téléphonique, réseaux sociaux, etc.)
- Faites un transfert de votre ligne téléphonique fixe
- Donnez l'impression que votre domicile est habité et faites relever régulièrement votre courrier
- Prévenez, dans la mesure du possible, un voisin de confiance
- Signalez votre absence à la police municipale ou à la police nationale
- N'hésitez pas à contacter la police nationale ou la police municipale pour la mise en place de l'opération gratuite « **TRANQUILLITÉ ABSENCE** »

CONSEILS POUR PRÉVENIR UNE TENTATIVE DE VOL PAR RUSE

- Exigez une carte de fonction et n'hésitez pas à appeler le service auquel appartient la personne
- En cas de doute, n'hésitez pas à appeler la police municipale ou la police nationale
- Ne laissez jamais la ou les personnes pénétrer dans votre domicile



LES CAMBRIOLAGES

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE OU D'UN VOL

Contactez immédiatement :

- Police Secours en composant le **17**
(depuis un téléphone fixe)
Ou le **112** (depuis un portable)
- Ne touchez à rien : protégez les traces et indices
- Allez déposer plainte. Pensez à prendre votre carte d'identité
- Vous pouvez aussi pré-déposer une plainte en ligne sur :
www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- Sans attendre, en cas de vol de votre carte bancaire ou chéquier, faites opposition auprès de votre banque.